

ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES



ASSOCIATION OF AFRICAN CENTRAL BANKS

Annexe IV

**ASSOCIATION DES BANQUES
CENTRALES AFRICAINES (ABCA)**

**28^{ème} REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES GOUVERNEURS**

PROJET DE RAPPORT DU SYMPOSIUM 2003

(Yaoundé, 30 juillet 2004)

PROJET DE RAPPORT DU SYMPOSIUM 2003

1. L'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), a organisé le 18 août 2003, à l'hôtel « Speeke Resort Munyonyo », à Kampala en Ouganda, un symposium sur le thème « *Intégration monétaire sous-régionale : défis et perspectives* ».
2. Les travaux du symposium ont été ouverts par Monsieur Emmanuel Tumusiime-Mutebile, Gouverneur de la Bank of Uganda et Vice-Président de l'Association. Dans son discours de bienvenue, il a indiqué que les séries de symposiums qui précèdent les réunions annuelles de l'Association ont permis de sélectionner soigneusement des thèmes tendant à renforcer le processus d'harmonisation des politiques au sein de l'ABCA. Il a ensuite fait un bref historique de l'Association et mentionné son principal objectif qui a trait au renforcement de la coopération entre les Banques Centrales, en vue du maintien de la stabilité macro-économique et celle du système financier et d'œuvrer pour la création d'une monnaie unique et d'une banque centrale commune. Il a terminé son allocution par la présentation des personnalités invitées à intervenir sur le thème susvisé.
3. Monsieur M. Laksaci, Gouverneur de la Banque d'Algérie et Président en exercice de l'ABCA a également souhaité la bienvenue à tous les participants au nom de ses collègues. Il a ensuite souligné que leur présence massive à ce forum d'idées et d'expériences constitue une preuve de l'intérêt qu'ils portent aux activités de l'Association.
4. Après avoir signifié sa gratitude au Gouverneur de la Bank of Uganda pour les excellentes dispositions prises pour assurer la réussite des travaux, le Gouverneur Laksaci a indiqué que le choix du thème du séminaire se justifie par le consensus qui se dégage actuellement au plan international sur les vertus d'une intégration monétaire. Sa mise en œuvre, selon lui, permettra aux pays africains de faire face aux défis du 21^{ème} siècle marqué par la constitution de grands ensembles économiques, et de s'intégrer dans le processus de globalisation, dans les meilleures conditions possibles. Il a conclu son intervention en précisant que le thème choisi permettra d'affiner et d'assurer la démarche d'intégration monétaire prescrite par le Programme de Coopération Monétaire en Afrique adopté par le Conseil des Gouverneurs en septembre 2002 à Alger.
5. Dr X. P. Guma, Vice-Gouverneur, au nom de Monsieur T. T. Mboweni, Gouverneur de la South African Reserve Bank. Il a notamment adressé, au nom du Conseil des Gouverneurs, ses remerciements au Gouverneur de la Bank of Uganda pour les facilités mises à la disposition des participants et au Président de l'ABCA pour ses commentaires pertinents.

6. Les travaux du symposium ont été organisés en deux sessions articulées autour du thème principal et du sous-thème ci-après :

- *Intégration monétaire sous-régionale : défis et perspectives ;*
- *Expériences d'Intégration monétaire sous-régionale et pré-requis pour un processus d'intégration monétaire réussie : leçons pour l'Afrique.*

1^{ERE} session : «Intégration monétaire sous-régionale : défis et perspectives»

7. Cette première session a été présidée par M. Ernest Ebi, Vice-Gouverneur de la Central Bank of Nigeria, qui a délivré un message du Gouverneur (Chief) Dr J. O. Sanusi. Le thème a été introduit par le Pr. Ray Barrell de l'institut National pour la Recherche économique et sociale (Grande-Bretagne). Ce dernier a axé son intervention sur le thème « *Intégration économique et monétaire en Europe : leçons et perspectives pour l'Afrique* » au regard du processus d'intégration économique européenne à une union monétaire.

8. Dans sa communication, Pr. Barrell a d'abord indiqué qu'il est d'usage d'analyser les unions monétaires à travers la littérature sur les Zones Monétaires Optimales (ZMO). Ainsi, à partir des débats récents sur les ZMO, il a fait les principales remarques ci-après :

- Les unions monétaires peuvent avoir certains avantages dans le contexte africain ;
- Une monnaie commune fait partie d'une stratégie d'ouverture et d'intégration qui augmente la croissance à travers des économies d'échelle, une plus grande compétitivité et les transferts de technologie ;
- Les unions monétaires sont intimement liées aux questions de seigneurage qui peuvent être des contraintes dans la décision d'un pays à adhérer à une union monétaire ;
- La dimension politique de l'intégration ne peut être ignorée et à cet effet, la délégation d'une politique monétaire nationale à un organisme extérieur est délicate en Afrique.

9. Pr. Barrell a ensuite souligné qu'il existe une corrélation étroite entre l'intégration économique et la croissance ainsi que le développement. En effet, une plus grande ouverture de l'économie et une plus grande libéralisation du commerce entre les pays membres, du fait de l'intégration, permet de réaliser des économies d'échelle en vue d'augmenter les parts de marché des industries locales. Cette ouverture est également propice à l'accroissement du potentiel pour le transfert de technologie et à la spécialisation ainsi qu'à l'augmentation de l'efficacité dans utilisations de ressources.

10. Il a en outre évalué l'impact des unions monétaires sur le commerce, en rappelant que des discussions ont été menées pour savoir si une union monétaire est susceptible d'augmenter le volume du commerce. Il en a déduit qu'une union monétaire réduit les barrières commerciales dans le cadre d'une union douanière. Une estimation de cet impact notamment dans le contexte européen des années 60 fait ressortir une faiblesse du volume du commerce entre les pays membres.

11. Le présentateur a ensuite fait part du processus d'intégration en Europe depuis 1957 à travers ses différentes grandes étapes avant de répertorier les avantages de l'Union Monétaire Européenne (UME) dont les principales sont les suivantes :

- La réduction des coûts des transactions et l'accroissement de la compétitivité à travers une plus grande transparence des prix ;
- L'importante amélioration de la stabilité macro-économique dans les pays membres, résultant de la réduction des incertitudes sur les taux de change ainsi que de la mise en place d'un ensemble d'accords monétaires et budgétaires ;
- L'augmentation du potentiel de production liée à l'introduction de l'euro et à travers la réduction des obstacles au commerce dans la zone ;
- La réduction des incertitudes par l'amélioration de l'environnement économique propice à une hausse du niveau des investissements dans la zone.

12. En conclusion de son intervention, Pr. Barrell a indiqué que le processus d'intégration en Europe a été lent. Selon lui, sans une volonté politique affirmée et une grande négociation sur ses fondements, une union monétaire n'aurait pas été possible, même dans une région historiquement homogène telle que l'Europe.

13. Commentant les facteurs politiques et économiques qui influencent la décision de créer une union monétaire, Pr. Barrell a en particulier évoqué les cas de la zone CFA, de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la zone shilling de l'Afrique de l'Est. Il en a conclu que la question de l'intégration monétaire en Afrique a été stimulée probablement par le succès de l'UEM en Europe. Cette expérience comporte des leçons pour l'Afrique dont les principales sont les suivantes :

- Les économies orientées vers le marché permettent de renforcer la croissance à travers une plus grande libéralisation du commerce ;
- L'accroissement des économies d'échelle obtenues de la mise en œuvre d'une union monétaire ouverte réduit la capacité des groupes d'intérêt spéciaux dans la quête des rentes ;

- Un encouragement à la spécialisation susceptible d'accroître la compétitivité des industries locales ;
- Une plus grande ouverture du commerce entre les pays membres permettant de réaliser des économies d'échelle en vue d'augmenter les parts de marché ainsi que l'efficacité des utilisations de ressources et d'encourager les transferts de technologie ;
- Une zone monétaire optimale conduisant à l'élimination des risques de change dans la région, une réduction des coûts des transactions frontalières et permettant une comparaison plus facile des prix des biens et services ;
- Une consolidation des structures politiques à la base de l'intégration, susceptible de réduire les risques de conflits militaires et conséquemment d'accroître le niveau de sécurité dans la région.

14.Pr. Barrell a souligné les questions qui nécessitent d'être prises en charge par les pays africains s'ils veulent conduire avec succès un processus d'intégration monétaire. Ces questions sont les suivantes :

- Etant donné la diversité des structures économiques et politiques des pays africains, envisager une union monétaire sans atteindre un certain niveau de convergence aboutirait à des chocs asymétriques ;
- Les avantages de l'intégration en Afrique sont limités par les productions similaires dans la plupart des pays ;
- Une approche graduelle vers l'union monétaire est nécessaire à travers la définition d'étapes appropriées, et soutenue par des structures politiques, à l'instar de l'Union européenne dont le processus de création de l'Union Monétaire a duré une quarantaine d'années ;
- Plusieurs pays ayant entrepris des initiatives d'intégration régionale restent confrontés aux défis du renforcement de la discipline budgétaire ainsi que des pressions de la dette extérieure et éprouvent des difficultés pour atteindre les objectifs de convergence, réduire leur vulnérabilité face aux chocs extérieurs, promouvoir une compétitivité effective dans le secteur bancaire et l'intermédiation financière ;
- Les attitudes nationalistes ont négativement affecté le processus d'intégration dans plusieurs sous-régions de l'Afrique.

15. Le Professeur SINCLAIR a fait une communication sur l'Intégration Monétaire en Afrique et a mis en exergue les éléments suivants : Bénéfices, Risques, Problématique et Quelques Exemples de l'Afrique. Voici les points saillants de sa communication.

Arguments en faveur de l'Union Monétaire

- Economie des frais de conversion des monnaies dans tout commerce avec des partenaires. Il s'agit là d'une épargne réelle des ressources ;
- Moins d'incertitude des cours des changes, ce qui pourrait relancer le commerce ;
- Des bénéfices à réaliser à travers l'établissement des relations commerciales entre partenaires ;
- Des marchés financiers plus denses au sein de l'Union qu'à l'intérieur de chaque pays membre ;
- Une augmentation probable du niveau de concurrence virtuelle à l'intérieur des pays membres, en termes réels et financier ;
- Une perspective de croissance économique (constamment) plus rapide, grâce aux quatre éléments précédents ;
- Economie des réserves en devises ;
- Des économies d'échelle au niveau des banques centrales ;
- Des perspectives d'amélioration des politiques monétaires ;
- Possibilités d'acquisition de seignuriage extérieur ;
- L'Union Monétaire pourrait stimuler la mobilité des facteurs (au sein et au delà de l'Union) ;

Arguments contre l'Union Monétaire

- Les taux d'inflation optimum pourraient varier parmi les membres ;
- Possibilité de chocs asymétriques ;
- Problèmes d'harmonisation / de contrôle des politiques fiscales des Gouvernements membres ;
- Possibilité de diversion commerciale ;
- Frais de transition ;
- Possibilité de contestation sur la répartition du seignuriage ;
- La problématique du choix des parités initiales des monnaies à cours légal ;
- Une aversion pour l'incertitude ;
- La politique monétaire serait rendue peu compatible dans le temps avec la réduction des possibilités de substitution des monnaies ;
- Manque de fédération politique, problème d'établissement de la responsabilité au niveau de la « banque supra centrale » ;
- Possibilité d'immobilité des facteurs au sein de l'Union.

2^{EME} session : « Expériences d'Intégration monétaire sous- régionale et pré-requis pour un processus d'intégration monétaire réussie : leçons pour l'Afrique »

16. La session a été présidée par Dr Caleb FUNDANGA, Gouverneur de la Bank of Zambia. A cette occasion, les expériences d'intégration monétaire dans les sous-régions de l'Afrique ainsi que les défis qu'elles engendrent ont été exposés. Les expériences de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), le Marché Commun pour l'Afrique Australe et de l'Est (COMESA), l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC) ont été présentées.
17. L'expérience de la **Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)** a été présentée par M. Nuwe Amanyu Mushega, Secrétaire Général de cette institution dont le Traité originel a été signé en 1967. Le Traité révisé a été signé en 1999 et entré en vigueur en l'an 2000. Elle est composée du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda.
18. M. Mushega a d'abord répertorié les avantages et les coûts de l'intégration monétaire. Les avantages concernent la réduction des coûts des transactions ainsi que de la variabilité, le caractère incertain des taux de change et une plus grande indépendance d'une banques centrale régionale par rapport aux banques centrales nationales. Les inconvénients ont trait à la perte de l'indépendance des politiques monétaires et de taux de change ainsi qu'à l'impossibilité du financement inflationniste du déficit budgétaire
19. Il a ensuite décrit les pré-conditions d'une union monétaire qui sont relatives à la liberté de circulation de la main d'œuvre et du capital, à la discipline budgétaire et monétaire ainsi qu'à la réalisation de critères de convergence.
20. Le présentateur a en outre évoqué le Conseil Monétaire créé en 1919 avec pour objectif ultime d'anticiper et de tracer la voie pour la création d'une banque centrale de l'Afrique de l'Est en 1966. A cet égard, les trois pays membres avait des points de vues différents sur la nature de cette institution. En effet, la Tanzanie était en faveur d'une banque centrale de l'Afrique de l'Est qui pourrait exercer des activités effectives sous l'égide d'une fédération politique. L'Ouganda préférait des banques centrales nationales semi-autonomes autour d'une banque de réserve exerçant certaines fonctions. Le Kenya penchait pour une seule banque centrale ayant en charge d'une monnaie commune. Il a ajouté que les contraintes imposées par les politiques économiques nationales, les ambitions apparues juste après les indépendances ainsi que les expériences limitées de banque centrale appartenant à un ou plusieurs pays indépendants n'ont pas permis de réaliser cette vision.
21. M. Mushega a retracé un historique de 1967 à 1977 de la Communauté de l'Afrique de l'Est qui été sanctionné par un échec. Celui-ci a été expliqué par :

- Les divergences politiques intra-communautaires ;
- La guerre froide entre l'est et l'ouest ;
- Les différences dans la répartition des avantages générés des services communs et le manque de mesures correctrices ;
- L'insuffisante implication de la société privée et civile dans la Communauté ;
- Le manque de vision partagée.

22. Le processus de redynamisation de la CAE est intervenue à partir de novembre 1993, aboutissant en 1999 à la signature du Traité révisé et de sa ratification en juillet 2000. Parallèlement, une Cour de Justice de l'Afrique de l'Est a été créée et un Protocole d'union douanière a censé être signé en novembre 2003 devant aboutir à la mise en place d'un Tarif Extérieur Commun. Le Traité révisé prévoit, suite à l'union douanière, un marché commun, une union monétaire et la mise en place ultime d'une fédération politique.

23. Le programme de la CAE prévoit les critères de convergence macro-économiques ci-après :

- *Maintien d'un taux d'inflation annuel bas à moins de 5%*
- *Taux de croissance annuel élevé et durable d'au moins 7% du PIB réel*
- *Ratio déficit du compte courant , hors dons / PIB, durable*
- *Ratio déficit budgétaire, hors dons / PIB, inférieur à 5%*
- *Ratio épargne nationale / PIB inférieur d'au moins 20% du PIB*
- *Réserves extérieures brutes équivalant au moins à six (6) mois d'importations à moyen terme*
- *Maintien de taux d'intérêt bas déterminés par le marché*
- *Maintien de taux de change stables déterminés par le marché*
- *Poursuite des initiatives de réduction de la dette intérieure et extérieure à des niveaux soutenables*
- *Maintien des normes prudentielles en matière bancaire, d'une stricte supervision, d'une gouvernance améliorée des entreprises et de la transparence dans toutes les transactions financières.*

24. Les performances limitées enregistrées par tous les pays dans l'application de ces critères, ont été expliquées par :

- L'absence d'un système de sanctions ;
- La pertinence de certaines variables, alourdissant les critères de convergence ;
- La nécessité de définir des cibles spécifiques (soutenable, stable, etc.) ;
- La nécessité d'harmoniser le calcul et la définition des variables ;
- L'absence d'une carte de route précise et d'un plan cadre de travail.

25. Pour pallier ces insuffisances, les Ministres des Finances de la Communauté de l'Afrique de l'Est ont approuvé en mai 2003, les termes de référence d'une étude, développés par les Banques Centrales. Cette étude devra notamment prendre en compte les leçons des expériences similaires en Afrique et en Europe, les critères de convergence européens, les problèmes actuels que rencontrent l'Allemagne et la France dans le respect de la norme de croissance du Pacte de Stabilité de la zone euro.

26. L'expérience du **Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA)** a été présentée par M. Ibrahim Zeidy. Le COMESA a été créé pour remplacer la Zone d'Echanges Préférentielles (ZEP) établie en 1981. Le Traité du COMESA a été signé en novembre 1993 à Kampala et ratifié en décembre 1994, en conformité avec le Plan d'actions et l'Acte final de Lagos. Il est composé de vingt pays membres (Angola, Burundi, Comores, Congo RDC, Djibouti, Egypte, Eritrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Ile Maurice, Namibie, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Ouganda, Zambie et Zimbabwe).

27. Le présentateur a indiqué que les buts et les objectifs du COMESA sont de générer une croissance soutenue à travers une action collective dans tous les domaines de l'activité économique et sociale et de créer une région totalement intégrée et internationalement compétitive où les biens, les services, le capital, la main d'œuvre et les personnes circulent librement et permettre d'atteindre un niveau de vie élevé des populations. Sa stratégie est d'aboutir à une intégration régionale à travers le commerce et l'investissement avec la création d'un marché unique de biens et services ainsi qu'une zone commune d'investissement.

28. Les programmes du COMESA prévoient une libéralisation du commerce dont l'objectif principal est de créer un espace économique unique dans lequel les biens, les services, le capital, la main d'œuvre et les personnes circulent librement. Les instruments de cette libéralisation du commerce comprennent la réduction des tarifs douaniers, la suppression des barrières non tarifaires au commerce et les règles d'origines. En outre, le

COMESA a lancé depuis le 31 octobre 2000, une zone de libre échange (Djibouti, Egypte, Kenya, Madagascar, Malawi, Ile Maurice, Soudan, Zambie et Zimbabwe) qui s'est élargi en 2004 à d'autres membres (Burundi, Rwanda, Swaziland) et sera étendu ultérieurement à l'Ouganda et à l'Ethiopie.

29. A moyen terme, le COMESA a défini une stratégie axée sur la promotion d'une intégration régionale à travers le commerce et l'investissement et concentrent actuellement ses efforts sur la mise en place d'une union douanière en l'an 2004.

30. Au plan de la coopération monétaire, les principaux objectifs du COMESA sont les suivants :

- Etablir une plus grande harmonie dans les politiques économiques, budgétaires et monétaires des Etats membres ;
- Aboutir à une convertibilité des monnaies des Etats membres ;
- Améliorer la stabilité des prix ;
- Réduire les coûts des échanges de monnaies dans le commerce intra-COMESA ;
- Libéraliser les systèmes de change des pays membres en vue de faciliter les mouvements commerciaux et les flux de capitaux au sein de la région ;
- Créer une union monétaire

31. Les principaux éléments du Programme de coopération monétaire du COMESA sont les suivants :

- L'adoption de critères de convergence macro-économiques ci-après :
 - *Taux de change déterminé par le marché*
 - *Ratio déficit budgétaire / PIB inférieur ou égal à 4,5%*
 - *Prêt à l'Etat inférieur ou égal à 10% du PIB*
 - *limitation du financement du déficit budgétaire par la Banque centrale inférieur ou égal à 20% des recettes budgétaires de l'année précédente*
 - *Modération de l'expansion monétaire*
 - *Flux adéquat de crédit au secteur privé*
 - *Elimination des contrôles directs de crédits*
 - *Déréglementation des taux d'intérêt*
 - *Utilisation des moyens de contrôle indirecte de la masse monétaire*

- La redynamisation de la Chambre de Compensation du COMESA créée en février 1984 dont les activités sont en déclin du fait du processus de libéralisation des économies entrepris notamment dans le cadre des programmes d'ajustement structurel. L'étude afférente à la relance des opérations de ladite Chambre a identifié les trois priorités ci-après :
 - la création d'une Agence d'Assurance du Commerce Africain pour couvrir divers risques en la matière ;
 - la création d'une Bourse du Commerce Africain avec l'institution du commerce électronique ;
 - la mise en place d'un système régional de paiement règlement.
- La création d'une Banque du COMESA, bras financier pour le financement par le secteur privé du commerce et des projets de développement à caractère régional ;
- La création d'une Société de réassurance du COMESA pour retenir les fonds d'assurance au sein de la région.

32. Pour atteindre les objectifs fixés, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté les trois (3) phases ci-après :

- i. Consolidation des instruments de coopération monétaire existants et mise en œuvre de mesures de politiques visant à atteindre une convergence macro-économique ;
- ii. Etablissement d'une union de taux de change formelle ;
- iii. Création d'une union monétaire intégrale en 2025.

33. Ainsi, à l'horizon 2025, le COMESA sera caractérisé par :

- Une monnaie unique et une banque centrale commune ;
- Une région sans frontières ;
- Une libre circulation des facteurs de production ;
- Une zone d'investissement commune ;
- Un marché unique pour les biens primaires et secondaires ;
- Une intégration complète et libéralisée des transports aériens et terrestres ;
- Des postes de frontières communs.

34. M. Zeidy a indiqué que, dans l'ensemble, les pays membres du COMESA progressaient dans la même direction vers une stabilité macro-économique. Toutefois, des efforts importants restent à faire pour atteindre une convergence. En outre, les progrès enregistrés dans la mise en œuvre de la convertibilité limitée, ont été modestes, hormis l'Accord de coopération des pays de l'Afrique de l'Est, en matière de convertibilité. Ces insuffisances requièrent d'autres actions telles que :

- L'accroissement du volume du commerce et des services transfrontaliers et l'extension graduelle des accords à d'autres pays entretenant un commerce régional ;
- La signature d'accords formels entre les pays membres du COMESA requis par la mise en œuvre d'une convertibilité limitée des monnaies ;
- La mise en place d'un mécanisme de taux de change du COMESA, à l'instar du Système Monétaire Européen (SME).
- La poursuite du programme régional de supervision bancaire dans le cadre du plan d'actions pour l'harmonisation de la réglementation et de la supervision bancaires au sein de la région.

35. La communication du Gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Monsieur Charles Konan BANNY, a été présentée sur **l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)** par Monsieur Bolo SANOU, Directeur des Relations Internationales de la BCEAO.

36. Cette communication a d'abord relevé l'importance de l'intégration monétaire dans le contexte actuel de globalisation de l'économie avant de livrer l'expérience de l'UMOA en matière d'intégration et de présenter brièvement les perspectives d'intégration monétaire au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

37. Concernant l'expérience de l'UMOA, la communication a indiqué que certains Etats de l'Afrique de l'Ouest conscients des avantages que confère l'appartenance à une union monétaire et de la solidarité qui les liait durant la période coloniale, ont institué le 12 mai 1962, l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA). Il s'agit de la Côte d'Ivoire, du Dahomey (actuel Bénin), de la Haute-Volta (actuel Burkina), du Niger, du Sénégal et du Togo. Le Mali en 1984 et la Guinée Bissau en 1997 ont adhéré à l'UMOA, portant à huit (8), le nombre des Etats membres.

38. L'UMOA se caractérise par la reconnaissance d'une même unité monétaire, le Franc CFA dont l'émission est confiée à un institut d'émission commun, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Ses principaux objectifs sont le développement rapide et harmonisé des économies nationales, la libre circulation des biens et des capitaux, la facilitation des échanges avec le reste du monde et la mise en commun des réserves de change, la convertibilité de la monnaie commune ainsi que la stabilité monétaire et de change.

39. Le cadre de gestion monétaire de l'UMOA repose sur l'uniformisation des législations monétaires et bancaires, de l'organisation générale de la distribution et du contrôle du crédit ainsi que des règles d'exercice de l'activité et de la profession bancaires. Le franc CFA d'abord rattaché au Franc Français puis à l'euro depuis le 1^{er} janvier 2000, bénéficie d'une garantie illimitée de convertibilité grâce à un Accord de coopération conclu avec la France.

40. Afin de s'adapter aux mutations de l'environnement international et de la conjoncture prévalant dans les Etats, de nombreuses réformes ont été entreprises au niveau de l'UMOA dont les principales sont les suivantes :

- Adoption d'une politique d'open-market et d'un système de réserves obligatoires en vue de renforcer l'efficacité de la politique des taux d'intérêt ;
- Adoption de la loi portant réglementation bancaire, d'un nouveau dispositif prudentiel et création d'une Commission Bancaire, une structure supranationale de supervision bancaire ;
- Création d'une Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ;
- Elaboration en 1996 d'un Plan Comptable Bancaire uniforme et mise en place en 1998 d'un Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) pour les entreprises non financières ;
- Adoption en 1999 d'un Règlement commun régissant les relations financières extérieures des Etats membres de L'UMOA ;
- Adoption en 2002 d'une législation communautaire relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Modernisation en cours depuis 1998 des systèmes de paiement ;
- Développement de la microfinance et création d'une Banque Régionale de Solidarité dont les activités démarreront durant l'année 2004 en vue de promouvoir un financement de proximité.

41. Le bilan de l'intégration au sein de l'UMOA a permis d'obtenir des résultats positifs, notamment en matière de maîtrise de l'inflation matérialisée par un taux d'inflation moyen annuel inférieur à 3% et de renforcer les avoirs extérieurs avec un taux de couverture de l'émission monétaire de 120% en 2002 contre 13% en moyenne sur la période 1980 à 1993. Toutefois, l'union monétaire n'a pas levé toutes les contraintes, laissant ressortir une divergence dans les performances économiques des Etats membres en liaison avec le contexte international difficile. En outre, les échanges commerciaux intra-UMOA sont restés modestes, plafonnant à 10% du commerce extérieur total de l'Union. Aucun pays n'a respecté l'ensemble des critères de convergence définis dans le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité mis en place en

janvier 2000, nécessitant un report de l'horizon de convergence de janvier 2003 à janvier 2005. Enfin, les politiques sectorielles communes adoptées entre 1999 et 2002, ne sont pas encore pleinement mises en œuvre.

42. Par ailleurs, le Traité de l'Union Economique et Monétaire (UEMOA) a été adopté en 1994, en vue d'élargir l'union monétaire aux autres volets de la politique économique pour consolider les fondements de la monnaie commune. Malgré un bilan globalement positif de ce nouveau schéma d'intégration, les résultats enregistrés sont demeurés également mitigés.
43. L'UEMOA envisage donc de mettre l'accent sur certaines actions prioritaires pour améliorer la dynamique de l'intégration. Elles ont trait notamment à l'instauration d'un climat socio-politique propice aux investissements, à l'approfondissement de l'assainissement des finances publiques avec une mise en cohérence de la politique budgétaire et de la politique monétaire, l'accélération des politiques sectorielles et des réformes structurelles et au maintien de relations harmonieuses de coopération avec la communauté internationale.
44. La présentation de l'expérience de l'UMOA a pris fin avec des développements sur le projet de création d'une zone monétaire unique au sein de la CEDEAO depuis 1983 et l'institution d'une seconde zone monétaire dénommée la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO) destinée à fusionner avec l'UEMOA au terme d'un processus de convergence réussie. Dans cette zone, les résultats enregistrés dans la mise en œuvre du programme de coopération monétaire demeurent également mitigés.
45. L'expérience d'intégration monétaire dans la région de la **SADC (Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe)** a été présentée par Dr K. R. Jefferis, Vice-Gouverneur de la Bank of Botswana, comprenant l'Angola, l'Afrique du Sud, le Botswana, le Congo RDC, le Malawi, l'Ile Maurice, le Mozambique, la Tanzanie, la Zambie, le Zimbabwe, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland. L'intervenant a d'abord évoqué l'expérience de la Zone Monétaire Commune qui est composé de l'Afrique du Sud, du Lesotho, de la Namibie et du Swaziland.
46. Les trois autres pays de la Zone Monétaire Commune disposent de leurs propres monnaies qui circulent parallèlement avec le Rand sud-africain. A l'origine, il s'agissait d'un accord informel datant de 1921 entre l'Afrique du Sud et ces trois petites colonies britanniques voisines. Cette zone a mis en place une union douanière avec le Botswana.
47. A cette époque, les politiques monétaire et de taux de change, étaient déterminées par l'Afrique du Sud dans ses propres intérêts sans aucun mécanisme de consultation. Les trois pays ne détenant pas de réserves extérieures de change, appliquaient le régime de contrôle de change de l'Afrique du Sud qui n'existait pas en revanche dans la zone et ne recevaient pas de droits de seigneurage. Cette situation engendrait des tensions entre l'Afrique du Sud et ses partenaires.

48. Conséquemment, en 1970, des accords ont été individuellement négociés entre chaque pays membre et l'Afrique du Sud, en vue de formaliser les termes d'un accord de change qui a abouti en 1974 à un nouvel Accord qui a été révisé en 1986 et en 1992.

49. Actuellement, chaque pays a sa propre banque centrale avec une monnaie nationale ayant cours légal seulement dans le pays d'émission, une politique indépendante de contrôle sur les réserves extérieures de change et une flexibilité dans la politique de contrôle des changes et une répartition des droits de seigneurage. Des accords spéciaux ont été élaborés pour le Swaziland. Ces nouvelles négociations dans la zone ont permis d'aboutir aux résultats ci-après :

- Libre circulation des capitaux à l'intérieur de la Zone Monétaire Commune ;
- Taux de change flexibles (flottants) ;
- Mise en place de mécanismes de consultation (Commission de la Zone Monétaire Commune, réunions des Gouverneurs des Banques Centrales) ;
- Politique monétaire autonome de chaque pays mais en pratique, suivi de la politique monétaire de l'Afrique du Sud ;
- Prédominance de l'Afrique du Sud (96% du PIB de la Zone Monétaire Commune).

50. Au total, la Zone Monétaire Commune est très éloignée d'une zone monétaire intégrale en l'absence de monnaie unique et de banque centrale commune. La Zone s'est plutôt affaiblie au fil des années au lieu de se renforcer en liaison avec le retrait du Botswana, l'introduction des monnaies nationales et les renégociations des termes de l'Accord ainsi que les faibles performances économiques enregistrées.

51. Globalement au niveau de la SADC, les principales actions prévues en matière de convergence macro-économique sont les suivantes :

- L'instauration d'une zone de libre échange en l'an 2008 ;
- La gestion de la coopération financière par le Commission des Gouverneurs des Banques Centrales ;
- Les initiatives dudit Conseil concernent l'harmonisation des systèmes de paiement nationaux, le renforcement de la supervision bancaire, la libéralisation des contrôles de change devant aboutir à la convertibilité du compte de capital et la création d'une base de données statistiques (www.sadcbankers.org) ;

- La mise en place d'un organe de suivi, de performance et de surveillance des agrégats macro-économiques au sein du Secrétariat de la SADC avec un système de revue des pairs ;
- Il est envisagé de fixer des objectifs de convergence macro-économique (inflation, déficit budgétaire / PIB, dette publique / PIB, Compte courant de la Balance des Paiements) ;
- Une inflation basse et stable a été sélectionnée comme indicateurs clé de la convergence monétaire et de la convergence macro-économique avec des indicateurs de convergence implicites en matière de politiques budgétaire et monétaire et de support de la stabilité du taux de change. La position de l'Afrique du Sud avec 67% du PIB de la SADC nécessite une convergence entre elle et les autres économies de la région et une stabilité macro-économique soutenue ;
- Récemment, trois indicateurs ont été examinés (les différentiels d'inflation, les taux d'intérêt et les taux de change) avec d'autres indicateurs tels que le degré de diversification économique, le déficit budgétaire et la dette, l'ouverture et les échanges commerciaux avec les partenaires, la mobilité du capital et du travail.

52. Pour terminer son exposé, M. Jefferis a relevé les principaux défis auxquels la SADC reste confrontée :

53. A court terme, ces défis concernent la stabilisation macro-économique, la maîtrise de l'inflation à un taux inférieur à 10%, la formalisation des objectifs de convergence et du processus de suivi. A moyen terme ces défis sont les suivants :

- Les discussions sur le taux de change au regard des options de politique monétaire ;
- La convergence des taux de change ;
- L'accroissement du commerce intra-SADC ;
- La revue des autres conditions pour une union monétaire : symétrie des chocs, inspiration des structures économiques et de commerce similaires, flexibilité des mécanismes d'ajustement.

54. D'une manière générale, les présentations sur les différentes expériences d'intégration monétaire ont révélé que ces communautés font actuellement des efforts vers l'intégration monétaire en Afrique malgré qu'elles se situent à des niveaux d'avancement différents. A cet égard, la plupart de ces expériences d'intégration régionale font état de l'adoption de critères de convergence nécessaires à l'événement d'une intégration totale des économies des pays membres. Ces critères concernent notamment l'inflation, le déficit budgétaire, la dette publique, le déficit du compte courant, les taux d'intérêt et les taux de change.

55. Toutefois, les programmes de convergence macro-économique en cours dans ces régions souffrent d'un manque de formulation spécifique de critère de convergence qui sont plutôt d'ordre général, d'un besoin d'harmonisation des concepts et définitions des principaux agrégats macro-économiques et d'une absence de carte de route précise, à l'exception de celui de la région de l'Afrique de l'Ouest qui a défini une date butoir, souvent prorogée.

56. Les discussions ont fait apparaître que d'importants défis restent encore à relever en Afrique pour assurer le succès de l'intégration monétaire dont les principaux sont retracés ci-après :

- L'appartenance de certains pays à plusieurs différentes organisations d'intégration régionale ;
- Le problème de la réalisation de la convergence macro-économique des différents groupements sous-régionaux dont la plupart des membres font encore face à des déficits budgétaires ainsi qu'à des taux de croissance de la masse monétaire élevés et d'importants déficits du compte courant ;
- La nécessité d'une convertibilité des monnaies en vue de promouvoir le commerce transfrontalier entre les pays membres ;
- La nécessité de définir des indicateurs macro-économiques prenant en compte la structure macro-économique de base des différentes économies ;
- La mise en place d'un système de sanctions précis ;
- La responsabilité politique des dirigeants qui ne doit pas constituer une contrainte à l'intégration régionale.

57. Une priorité doit être accordée à la résolution de ces problèmes dont l'ampleur met clairement en exergue l'importance des défis à relever pour parvenir avec succès à une intégration en Afrique. A cet égard, les Banques Centrales ont un rôle à jouer, notamment au niveau de l'information des décideurs politiques sur les coûts et les avantages de l'intégration économique et monétaire.

58. Les travaux de ce symposium ont pris fin avec le mot de clôture du Président en exercice de l'ABCA. Il a, à nouveau, remercié tous les participants, notamment aux présentateurs qui ont permis aux Gouverneurs d'avoir des échanges de vues fructueux sur ces questions importantes qui les interpellent.

